Image not found or type unknown

Possibilité de rupture d'un contrat à durée déterminée

Par **atchoum88**, le **19/02/2010** à **10:58**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat de professionnalisation dans l'automobile (contrat à durée déterminée de 1 an) qui se passe en alternance.
Si je souhaite mettre fin avant à la date prévu, dois-je verser des indemnités à l'entreprise?
Tout en sachant que se n'est pas indiqué dans mon contrat de professionnalisation.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés